

# Entretien avec M. Silvestre - I.P.R. -

L'Ouvert : Monsieur Silvestre, nous vous remercions de bien vouloir nous recevoir pour un entretien sur votre métier d'Inspecteur. Il nous semble logique de commencer par les motivations qui vous ont amené à devenir I.P.R.

M. Silvestre : Essentiellement, c'est un besoin de changement et plus précisément un besoin d'étendre le champ de mes activités. Pour ma part, j'ai enseigné pendant quinze ans en première et en mathélem et j'ai eu beau modifier, améliorer mon cours chaque année, ... j'ai eu l'impression peu à peu de tourner en rond. Je n'ai d'ailleurs pas attendu quinze ans pour sortir du cadre de la classe : Ce furent les interrogations en Maths Sup. et Maths Spé à Kléber et même avant, dès 55 ou 56, quand j'enseignais à Lunéville et que j'allais à Nancy de temps en temps pour suivre des conférences m'initiant aux notions de groupe, anneau, corps, espace vectoriel, ... notions qu'à l'époque, même les agrégés ne connaissaient pas. Une fois à Strasbourg, en 59, il y eût les soirées A.P.M.... Enfin en 68, il y eût la création des I.R.E.M. et j'ai eu la chance d'être choisi comme animateur.

L'Ouvert : Vous parlez de "chance" ; mais c'est bien parce que vous vous étiez intéressé à tout ce courant "moderniste" que vous vous êtes retrouvé à l'I.R.E.M.

M. Silvestre : Sans doute. Et notre tâche, à l'époque, fut une tâche de recyclage des enseignants.

L'Ouvert : Comme dans les deux autres I.R.E.M. (celui de Paris et celui de LYon) créés à l'époque.

M. Silvestre : Et je crois que c'est à ce moment là que s'est produit le "déclic". J'ai découvert une forme d'enseignement qui s'adresse aux adultes et qui n'a plus rien de scolaire. Surtout on se retrouve face à des personnes qui n'acceptent pas d'emblée ce qu'on leur dit.

L'Ouvert : C'est une certaine réticence intellectuelle.

M. Silvestre : Voilà, d'autant plus que le corps enseignant est assez frondeur.

L'Ouvert : Ca n'a rien de comparable avec des élèves, qui même en terminale béent d'admiration devant les abstractions que développe au tableau le professeur.

L'Ouvert : Même après 68 ?

M. Silvestre : Oui, car en Terminale C il n'y a jamais eu beaucoup de contestation...

Finalement, j'ai pris goût à cette forme d'enseignement auprès des adultes et c'est ce qui m'a conduit à l'époque à accepter un poste à l'Ecole Militaire. Et j'y ai trouvé beaucoup d'intérêt, car à Strasbourg, l'Ecole Militaire est essentiellement une école de promotion sociale.

Mais enfin, on a beau aimé les mathématiques, et je les aime et j'aime les enseigner, tout cela se fait dans un cadre relativement étroit et artificiel qui est celui de l'école, coupée de la vie.

Je me suis donc intéressé de plus en plus à des problèmes qui n'ont plus rien de mathématiques : problèmes pédagogiques, raisons des échecs scolaires etc...

C'est pourquoi, au moment du départ de M. Bronner, je me suis dit que la fonction d'I.P.R. me permettait de rester en contact avec l'enseignement tout en élargissant le champ de mes activités.

L'Ouvert : En fait, l'itinéraire que vous venez de nous décrire est celui de nombreux collègues.

M. Silvestre : C'est exact, et c'est de cette façon que de nombreux professeurs deviennent Chef d'Etablissement.

L'Ouvert : Mais un Chef d'Etablissement est accaparé par des tâches administratives ce qui l'oblige à reléguer sur un plan secondaire son rôle éducatif.

M. Silvestre : C'est tout à fait vrai et je n'aurais pas du tout voulu être chef d'Etablissement.

L'Ouvert : Justement, cela montre qu'il se pose un problème de promotion des enseignants qui n'est pas du tout résolu dans l'état actuel, car beaucoup ne veulent pas ou ne peuvent pas être chef d'établissement et finissent par se replier sur eux-même.

M. Silvestre : Et tout le monde ne peut pas être I.P.R. ! Oui, si on ne se découvre pas un centre d'intérêt qui prolonge le travail qui se fait en classe, on aboutit souvent à une certaine routine ; cela me paraît plus nécessaire encore pour nos collègues qui enseignent exclusivement dans les collèges.

L'Ouvert : Tout cela est très intéressant et, croyons-nous, touchera beaucoup de professeurs. Mais nous aimerions revenir sur ce que vous nous avez dit de votre amour des mathématiques. N'est-ce pas contradictoire avec la fonction d'I.P.R. ?

M. Silvestre : Non, car l'I.P.R. reste en contact avec l'enseignement (élèves et professeurs), et aborde un tas de problèmes relationnels - et là je suis tranquille, je n'aurai pas épuisé ce genre de problèmes avant la retraite. Quant à l'aspect mathématique, j'avais pensé un moment qu'il serait souhaitable que l'I.P.R. conserve une classe. Mais je me rends compte que pratiquement ce n'est pas possible. Il y a trop d'imprévu dans ma tâche, et sauf à restreindre mon champ d'activité, ce qui serait dommage, on ne peut pas garder une classe.

Alors, comment ai-je résolu mon problème ? Essentiellement en me réservant une après-midi par semaine pour faire des mathématiques. Faire des mathématiques, pour moi, ce n'est pas faire des choses transcendantes. C'est par exemple traiter la géométrie de 4ème par les dilatations (comme à l'I.R.E.M.) ou avec l'axiome du milieu ... Ou bien faire de l'arithmétique du niveau de T.C. ...

L'Ouvert : Est-ce que, au moment où vous êtes devenu I.P.R., vous aviez en tête un certain nombre d'idées pédagogiques que vous pensiez pouvoir ainsi faire passer ?

M. Silvestre : Ah non ! A mon avis il faut absolument éviter cela. Je n'ai pas à surveiller étroitement le travail des professeurs. Surtout qu'en pédagogie, je ne crois pas qu'il y ait une méthode meilleure que les autres. La meilleure méthode, c'est la méthode du professeur, s'il y croit. On peut évidemment présenter d'autres méthodes au professeur. Par exemple la méthode des fiches : Au début j'étais tout à fait convaincu que c'était une excellente méthode, surtout pour les élèves faibles. Maintenant mon impression est beaucoup plus partagée et je crois que c'est toujours une bonne méthode mais pour les bons élèves... Maintenant, si le professeur est convaincu de la justesse d'une méthode, c'est celle-là qu'il doit utiliser.

L'Ouvert : C'est le problème de nombreux stagiaires qui demandent par exemple s'ils doivent tutoyer ou vouvoyer les élèves, alors qu'ils doivent utiliser la façon où ils sont le plus à l'aise.

M. Silvestre : Exactement.

L'Ouvert : Cela fait une excellente transition avec le rôle de l'I.P.R.

M. Silvestre : Oui. Il ne faudrait pas, ceci étant, que vérifiant le principe de Peter, j'atteigne mon niveau d'incompétence maximum. A ce propos, trois mois après ma nomination, il y eut d'autres nominations d'I.P.R. et parmi celles-ci des gens qui ont démissionné au bout d'un an pour ne pas s'être trouvé à l'aise dans leurs fonctions.

L'Ouvert : Et cela ne pose-t-il pas des problèmes au niveau du déroulement de la carrière ?

M. Silvestre : Non, si la démission intervient rapidement, disons dans l'année.

Pour en revenir à l'I.P.R., j'ai établi ce qui, selon moi, correspond au profil idéal d'un Inspecteur (ce qui ne veut pas dire que j'ai toutes ces qualités) :

-- Savoir écouter

-- Savoir faire abstraction de ses options ou préférences personnelles et par conséquent être tolérant.

-- Savoir être compréhensif. Il faut se souvenir des difficultés qu'on a eues soi-même pour telle ou telle leçon. Et puis on sait bien aussi qu'il y a des jours où ça marche tout seul et d'autres où, on ne sait pour quelle raison, rien ne va. Or notre observation est ponctuelle.

-- Faire confiance au professeur ; il arrive à tout le monde de faire des erreurs, mais il faut savoir trouver les raisons de l'erreur. On ne va pas dans une classe en inquisiteur.

-- Inversement, il faut inspirer la confiance du professeur. L'Inspecteur est parfois un confesseur. J'ai été étonné, au début, par le nombre des professeurs qui "s'épanchent" sur des sujets qui ne sont pas mathématiques. Mais réflexion faite, c'est assez naturel ; les soucis familiaux retentissent sur l'enseignement de chacun.

L'Ouvert : C'est certain ; l'enseignement demande une disponibilité qu'on ne peut pas avoir tous les jours.

M. Silvestre : Bien sûr. Mais j'avoue que cet aspect de mon travail m'a beaucoup surpris au commencement et que je le comprends mieux maintenant.

L'Ouvert : Il y a sans doute dans votre cas un "coefficient personnel" qui joue. C'est-à-dire que cette situation n'arrive pas à tous les Inspecteurs.

M. Silvestre : C'est évident. Il y a la manière d'aborder les gens.

L'Ouvert : De plus, il y a sans doute une différence entre l'I.G. qui vient de Paris et que les professeurs ne connaissent pas et l'I.P.R. comme vous.

M. Silvestre : Bien sûr, c'est tout à fait différent.

L'Ouvert : Mais alors, est-ce que les liens que vous avez pu lier avec certains professeurs ne vous posent pas de problèmes lors de l'inspection ? Par exemple retrouver des professeurs que vous avez eu dans un groupe I.R.E.M. ?

M. Silvestre : Non, absolument pas, parce qu'à l'I.R.E.M. j'étais animateur. Cela nous permet d'ailleurs d'évoquer de bons souvenirs.

Pour revenir au profil de l'inspecteur idéal, il faut ajouter :

-- Avoir une expérience de l'enseignement à différents niveaux. Par exemple je suis ancien normalien primaire et c'est un avantage dans ma fonction. D'autre part, en 53, quand j'ai débuté, c'était avec des classes du premier cycle.

-- Enfin la qualité qui me paraît essentielle : être doué de bon sens.

L'Ouvert : Il faudrait peut-être préciser : Que veut dire être doué de bon sens pour vous ?

M. Silvestre : Eh bien ! Prenons l'exemple de deux élèves-professeurs à qui on a enseigné la même chose. L'un réussira bien, l'autre se fera chahuter. Cela provient très souvent de maladresses répétées dans la conduite de la classe.

Un autre exemple pour un professeur : ne pas attendre la rentrée du dernier trimestre pour commencer la géométrie de quatrième ...

L'Ouvert : Tout à fait d'accord ; mais pour le moment, vous ne parlez de bon sens qu'à propos des professeurs.

M. Silvestre : Ah oui ! Mais encore faut-il que l'I.P.R. ayant constaté une telle situation arrive à en analyser les causes. Cela dit en ce qui concerne le bon sens de l'I.P.R. lui-même ...

L'Ouvert : Excusez-nous, mais il y a eu récemment des déclarations du Ministre qui, en gros, signifiaient que les professeurs avaient ou non du bon sens et qu'en conséquence ils étaient ou non bon professeur et qu'une formation quelque elle soit ne changerait rien à cette situation. Est-ce que c'est cela que vous entendez ?

M. Silvestre : Non, ce n'est pas cela du tout, mais plutôt une capacité à analyser son propre comportement. Effectivement cette notion de bon sens est trop ambiguë. C'est plutôt et aussi une capacité à se remettre toujours en question, attitude que doit aussi avoir le professeur face au programme et face à sa classe.

L'Ouvert : D'une certaine façon l'inspection est un moyen pour le professeur qui travaille seul d'avoir quelqu'un qui le regarde et lui permette de mieux analyser son comportement. C'est un peu le même phénomène qui se produit pour les collègues qui ont des stagiaires. Une critique du comportement des stagiaires est aussi, en partie, une autocritique.

M. Silvestre : Oui, en quelque sorte.

L'Ouvert : Nous pourrions peut-être passer au rôle et au travail de l'I.P.R. .  
L'inspection en elle-même, combien de temps vous occupe-t-elle ?

M. Silvestre : En moyenne trois journées par semaine.

L'Ouvert : Et combien cela représente-t-il de professeurs inspectés ?

M. Silvestre : Cela dépend des établissements et de leur éloignement. Mais en gros, quand on a "fait" quatre professeurs (cinq au maximum) dans la journée, c'est bien. Parce qu'après il y a l'entretien individuel qui décrit un peu ce qui s'est passé et qui reflète ce que dira le rapport d'inspection. Certes, le rapport, lui sera écrit, mis en forme tandis que l'entretien sera plus informel. Et surtout, l'entretien est un dialogue. Evidemment il dépend de la personnalité du professeur (réservé ou expansif...), mais j'estime essentiel que le dialogue ait lieu. L'inspecteur doit tenir compte des réflexions personnelles des professeurs, par exemple... Il m'arrive de faire une remarque qui tombe à l'eau à la suite des explications du professeur.

Ensuite, mais ce n'est pas toujours le cas, on peut réunir l'ensemble des professeurs de mathématique de l'établissement pour une discussion libre.

L'Ouvert : Cette réunion vous est-elle souvent demandée ?

M. Silvestre : Oui, très fréquemment. Pour revenir à l'entretien, sa durée est très variable, mais j'avoue que j'ai du mal à descendre au dessous d'une demi-heure, sinon le professeur a l'impression qu'on le traite à la va-vite. Alors, faites le compte : quatre à cinq professeurs inspectés, cela donne une journée de travail bien remplie.

L'Ouvert : Sans compter que vous voyez aussi le chef d'établissement.

M. Silvestre : Bien sûr. Avec lui j'ai une autre information sur les professeurs. Car le chef d'établissement se trouve entre ces derniers et les parents d'élèves. C'est le chef d'établissement qui me signalera les plaintes des parents.

L'Ouvert : Vous est-il arrivé que des parents vous écrivent directement ?

M. Silvestre : Non, ça ne m'est pas arrivé.

L'Ouvert : Et quand le chef d'établissement vous fait part des doléances des parents, que faites-vous ?

M. Silvestre : D'abord je lui demande s'il en a informé le professeur. Je n'ai pas rencontré un cas où il ne l'ait pas fait et où il n'ait pas pris la défense de "son" professeur (même s'il n'est pas convaincu de la justesse de ses positions) devant les parents. Ensuite, au moment de l'entretien, je discute de ce fait. Jusqu'à présent je n'ai pas eu de problèmes graves car les parents se font une idée des professeurs par l'intermédiaire de leurs enfants qui déforment facilement.

L'Ouvert : Ou bien les parents comparent ce qu'a fait l'ainé avec ce que fait le cadet.

M. Silvestre : C'est cela. Après l'entretien, je revois le chef d'établissement, je lui dit ce que j'en pense et je lui donne des arguments techniques qui lui permettent de répondre aux préoccupations des parents.

L'Ouvert : Avez-vous déjà été appelé par un chef d'établissement.

M. Silvestre : Pas pour ce genre de cas. Une fois un chef d'établissement a demandé mon intervention mais plus à titre de conseil car il n'était pas de formation scientifique. Par contre, il arrive quelques fois que des professeurs m'appellent, en particulier les jeunes, et je le comprends car étant en même temps directeur du C.P.R. beaucoup de jeunes nommés en Alsace me connaissent et n'hésitent pas à m'appeler en cas de difficultés.

Il arrive qu'un nouveau certifié se retrouve avec trois ou quatre classes de sixième et m'appelle au secours. Là, c'est la catastrophe ; j'essaye de rectifier, mais cela ne peut se faire que très tôt dans l'année car un chef d'établissement n'accepte que difficilement (et on le comprend) de modifier les emplois du temps. Bien sûr, le nouveau dans l'établissement n'aura peut-être pas les meilleures classes, mais donner quatre classes parallèles, c'est vraiment anti-pédagogique.

L'Ouvert : Vous avez dit tout à l'heure qu'il fallait être tolérant ; mais n'y a-t-il pas des situations où vous êtes obligé de dire Non, soit que ça vienne de vous, soit que ça vienne de ce que l'on vous demande de faire en haut lieu, de votre rôle dans l'éducation nationale ?

M. Silvestre : Si je comprends bien, vous voulez parler des missions de l'Inspection ?

L'Ouvert : C'est cela, quand on vous a embauché, pourquoi l'a-t-on fait ?

M. Silvestre : Les missions de l'Inspection s'établissent sur deux plans. D'abord une mission d'animation et de contrôle. Cela concerne les professeurs et nous venons d'en parler. Tout le monde est bien d'accord pour considérer que la tâche essentielle d'un inspecteur n'est pas de juger le professeur ; c'est une tâche annexe dont je me passerais bien volontiers, et qui se traduit par une note. En réalité en ce qui concerne les titulaires, la note étant collégiale notre responsabilité est très atténuée.

L'Ouvert : Mais que veut dire une note collégiale ? Un inspecteur est venu voir

un professeur. C'est cet inspecteur qui l'a vu, pas un autre ; c'est cet inspecteur là seulement qui peut lui mettre une note en fonction des critères habituels. La note collégiale n'est-elle pas une façon de diluer la responsabilité de l'inspection ?

M. Silvestre : Oui, bien sûr, on peut le ressentir comme ça ; en réalité, non. Je crois qu'on peut faire confiance aux personnes qui doivent attribuer une note, elles le font évidemment en fondant leur opinion sur le rapport d'inspection, mais elles tiennent compte aussi des rapports antérieurs (un professeur voit au cours de sa carrière plusieurs inspecteurs) de manière à éviter une notation en "dents de scie". La note doit traduire essentiellement la qualité de l'enseignement reçu par les élèves mais il entre dans cette appréciation de nombreux facteurs. Certains professeurs limitent leur action au travail de la classe, ce qu'ils font d'ailleurs fort bien en général ; d'autres éprouvent le besoin de prolonger cette action en dehors de la classe, par exemple en animant des groupes ou en dirigeant des clubs (astronomie, photo, échecs...) ; d'autres enfin sont de véritables animateurs de l'équipe des matheux de l'établissement ; sachez aussi que les professeurs qui se dévouent ainsi ne sont pas rares.

L'Ouvert : Et cela vous le savez par le chef d'établissement.

M. Silvestre : Oui, mais aussi par le professeur. Il fait quelque chose parce que ça lui plaît et il en parle.

L'Ouvert : On a parlé à la fois de l'I.G. et de l'I.P.R.. Quelle est la tendance actuelle quant à l'évolution de ces deux corps ? L' I.P.R. inspecte-t-il de plus en plus ?

M. Silvestre : L'I.G. est pris de plus en plus par des tâches de réflexion sur l'enseignement, et par les concours de recrutement CAPES et Agrégation ; L'inspection des titulaires est donc de plus en plus confiée aux I.P.R.

L'Ouvert : Et est-ce une évolution accidentelle ou une volonté du ministère ?

M. Silvestre : C'est très nettement une volonté du ministère. L'I.G. est cantonné de plus en plus dans des tâches de réflexion pédagogique et l'inspection ne concerne pratiquement plus que les classes préparatoires. Il faut cependant remarquer que l'I.G. estime devoir continuer à se rendre compte sur le tas de ce qui se passe dans le secondaire (lycées et collèges).

L'Ouvert : Nous ne doutons pas qu'un inspecteur général ait du travail, surtout

qu'il ne s'occupe pas d'une seule académie, mais on aurait pu concevoir d'augmenter le nombre des I.G. et ce n'est pas ce qu'on a fait.

M. Silvestre : Non, puisqu'en maths leur nombre a même diminué.

Pour en revenir au contrôle et à la notation des professeurs, c'est une tâche dont je me passerais bien, mais qui est nécessaire. Je ne connais d'exemples dans aucune branche d'activité où un travail ayant été accompli, personne ne le contrôle et ne s'en préoccupe.

L'Ouvert : Donc vous estimez que la notation est nécessaire dans l'état actuel de l'avancement.

M. Silvestre : Dans l'état actuel de l'avancement, bien sûr, car un professeur qui n'est pas inspecté régulièrement est pénalisé. Et personnellement je ne vois pas par quel procédé on pourrait remplacer la notation. On parle d'avancement automatique. Mais il y a quand même des différences énormes entre les professeurs. Entre celui qui ne fait que le minimum et celui qui ne compte pas sa peine. Il serait quand même dommage de ne pas pouvoir avantager ce dernier.

L'Ouvert : C'est justement à cause de la notation que s'est posé le principe du refus de l'inspection. Avez-vous eu ce cas ?

M. Silvestre : Non, et mon prédécesseur en a eu un dans toute sa carrière. Il faut bien reconnaître que voir arriver quelqu'un d'étranger dans sa classe, cela fait toujours quelque chose. Mais delà à parler de traumatisme des professeurs ... Ils sont adultes !

L'Ouvert : A ce propos il faut quand même noter que, par exemple dans les groupes I.R.E.M., il ne se passe pas une séance sans que le mot "inspecteur" ne soit prononcé.

M. Silvestre : C'est vrai ?

L'Ouvert : Oui, soit parce que l'un des membres du groupe a été inspecté dans la semaine, soit plus souvent dans une réflexion du type : " Si on fait ça, que dira l'inspecteur ? " Et puis nous pouvons remarquer que depuis le début de l'entretien nous ne parlons presque que de l'inspection dans la classe.

M. Silvestre : Cela prouve que les professeurs y attachent une certaine importance et que cela les marque.

L'Ouvert : Cela ne provient-il pas du fait qu'un professeur n'est inspecté que tous les trois ou quatre ans ?

M. Silvestre : Peut-être. Il faut cependant noter qu'il y a des priorités comme on ne peut pas inspecter tout le monde ; on négligera ceux qui sont en fin de carrière pour s'attacher aux jeunes ou à ceux qui sont au quatrième et cinquième échelon.

L'Ouvert : L'inspecteur a-t-il les moyens de sa tâche ? Nous pensons par exemple à un professeur qui ne fait rien ou presque. Lors de l'inspection, son cours est tout à fait correct ... Comment pouvez-vous déceler de tels cas ?

M. Silvestre : Bien sûr cela peut arriver et nous risquons de passer à côté de tels cas, cela est fatal. Tout contrôle est imparfait et à moins d'être un véritable inquisiteur (et même dans ce cas) nous pouvons fort bien considérer l'enseignement d'un professeur comme correct alors que ce n'est pas du tout vrai. Mais dans le fond, heureusement, car en renforçant le contrôle, c'est le phénomène inverse qui risquerait de se produire, et cela serait grave.

L'Ouvert : Nous pouvons peut-être passer aux questions que posent les autres tâches de l'inspection ?

M. Silvestre : Avant il me faut faire une remarque : C'est que l'inspecteur est hors hiérarchie (il n'est donc pas le supérieur hiérarchique de quelqu'un) et qu'il n'a aucun pouvoir de décision ; et cela nous donne une situation très privilégiée. Nous dépendons certes du recteur et de l'inspecteur général, mais c'est tout. Personne ne nous donne de consignes ; nous n'avons qu'à rendre compte de ce que nous avons vu, ce qui nous laisse une très grande liberté.

L'Ouvert : En corollaire, vous avez un avancement automatique ?

M. Silvestre : Exactement, l'avancement est automatique et très vite bloqué puisque l'an prochain je serai au sommet de l'échelle.

L'Ouvert : Vous parlez de liberté ; mais avec la mise en place de la réforme, n'avez-vous aucune consigne en ce qui concerne le soutien, par exemple ?

M. Silvestre : Non, notre rôle est ici d'observer ce qui se passe de manière à pouvoir rendre compte le plus objectivement possible.

L'Ouvert : Mais si un professeur ne respecte pas le programme ?

M. Silvestre : C'est différent. Je le mets quand même en face de ses responsabilités. Mais attention ! Il faut comprendre ce que veut dire "programme". Les programmes ne sont pas directifs. Par exemple quelqu'un suit le livre de l'I.R.E.M. et parle de dilatation en quatrième. On pourrait dire : "Les dilatations ne sont pas au programme" donc sanction... Non ! Cela veut dire que le mot "dilatation" ne figu-

rant pas dans le programme, les professeurs ne sont pas tenus d'en parler. Maintenant, s'ils estiment cette notion nécessaire pour introduire une partie du programme, libre à eux.

L'Ouvert : C'est vrai que dans l'ensemble les professeurs pêcheraient plutôt par un suivisme trop rigoureux des programmes.

M. Silvestre : Oui, par exemple en cinquième, beaucoup de professeurs passent trop de temps sur les relations. Je leur demande donc de ne pas autant insister, mais d'utiliser plutôt ces notions dans la partie arithmétique (ou une autre) ; et si l'antisymétrie n'est pas utilisée dans la suite du cours, ce n'est pas la peine d'en parler ...

Enfin on note plutôt un conformisme des professeurs à l'égard du programme ou même du livre (!) Quand un professeur sort des sentiers battus, c'est intéressant.

L'Ouvert : A ce propos, quelle est votre position face à l'innovation, car, comme nous l'avons dit plus haut, l'innovation est souvent rejetée par une référence à une éventuelle présence de l'inspecteur. C'est un alibi ...

M. Silvestre : Oui, car l'innovation (réfléchie - il ne faut pas faire n'importe quoi) m'intéresse énormément. Et là j'ai une position privilégiée. Voir comment les élèves arrivent à travailler avec tel professeur et telle méthode ... Mais attention, ce qui serait dangereux, ce serait d'imposer la méthode Untel à tous.

L'Ouvert : Exactement, et on en revient à ce que vous disiez au début, l'innovation en général marche bien parce que le professeur y croit, sinon ce serait catastrophique. Et d'ailleurs toutes les méthodes pédagogiques portent le nom de leur auteur, ce qui prouve bien qu'elles correspondent à la personnalité de cet auteur.

M. Silvestre : Revenons aux autres tâches de l'I.P.R. Jusqu'ici nous avons parlé des professeurs titulaires, mais il y a aussi l'inspection des M.A. et des suppléants. Pour les M.A. c'est le rôle de conseiller qui prime, puisque pour la plupart, c'est la première confrontation avec les réalités du métier, le début de l'apprentissage ; il faut aussi s'intéresser à leurs problèmes personnels, à leur avenir, les mettre en garde contre les difficultés croissantes du CAPES ; encourager ceux qui ont la vocation, tenter de dissuader les autres.

Il y a aussi l'inspection des personnels qui enseignent dans les établissements privés sous contrat.

Toutes ces personnes dépendent d'une gestion rectorale et par consé-

quent l'avis pédagogique est prédominant pour leur nomination, pour leur avancement, ...

Nous avons aussi un rôle dans l'humanisation des relations administratives, nous répondons à de nombreuses lettres qui nous décrivent des situations exceptionnelles et nous intervenons auprès des services administratifs compétents. Il arrive aussi qu'un professeur et un chef d'établissement soient en désaccord, il faut alors faire la part des choses, avoir un rôle de médiateur, d'autant plus que très souvent l'attitude du chef d'établissement n'a pas pour but d'embêter le professeur. Le chef d'établissement ne s'est tout simplement pas rendu compte des implications pédagogiques de ce qu'il a imposé au professeur,...

Pour avoir une idée, il y a 500 à 550 titulaires, une cinquantaine de M.A. et suppléants et 125 enseignants dans l'enseignement privé. Soit un total d'environ 700. Il est donc normal qu'il y ait des professeurs, surtout en fin de carrière, qui restent plusieurs années sans être inspectés.

L'Ouvert : D'autant plus que vous n'inspectez pas du 15 Septembre au 30 Juin ; il y a le CAPES.

M. Silvestre : Oui, et ce n'est pas tout. Nous avons un rôle consultatif dans les différentes commissions administratives paritaires : Pour la promotion interne, pour une intégration, pour une mutation. Nous participons au mouvement des M.A.. Nous nous occupons d'une certaine manière des examens et des concours. Pour le bac, vous êtes au courant : je propose les membres des commissions d'élaboration et de choix des sujets de bac, mais je n'interviens pas dans le travail de ces commissions. Bien sûr, c'est peu de chose, mais cela prend du temps car je tiens à ce que les personnes qui sont dans ces commissions enseignent ou aient enseigné dans les sections concernées.

L'Ouvert : Une question pratique : Est-ce que vous avez un secrétariat ?

M. Silvestre : Oui, Nous profitons du secrétariat du C.P.R.; J'avoue que nous sommes gâtés à Strasbourg, mais ce n'est pas partout comme ça.

Pour les examens, il va y avoir aussi le problème de l'entrée en seconde ...

D'autre part, comme vous l'avez signalé, par délégation de l'Inspection Générale, nous avons la présidence de la plupart des CAPES ; et cela prend du temps. Nous présidons aussi les CAPEGC d'intégration des M.A.

Ainsi je pense avoir évoqué toutes les tâches d'un I.P.R.

L'Ouvert : Il reste votre fonction de Directeur du C.P.R. de mathématiques.

M. Silvestre : Ah oui.

L'Ouvert : Est-ce que cette fonction revient nécessairement à l'I.P.R. ?

M. Silvestre : Non, pas du tout, ce peut être un administratif, mais je trouve que la solution choisie à Strasbourg est plus satisfaisante. Nous disposons d'ailleurs d'un secrétariat excellent, qui s'acquitte avec compétence de toutes les tâches administratives de fonctionnement.

L'Ouvert : On en arrive donc à la formation des maîtres.

M. Silvestre : Ah ! Pour la formation des maîtres, il y aurait beaucoup de choses à faire, effectivement. Le C.P.R. est chargé de préparer les stagiaires au travail qui les attend à la rentrée. C'est pourquoi désormais la troisième période de stage s'effectue dans un collège. Pratiquement tous les stagiaires en effet ont une première nomination dans un premier cycle. Mais il ne faut pas croire que le collège soit une impasse ; le professeur pourra enseigner au bout de quelques années en lycée, à condition de ne pas avoir d'exigences géographiques trop précises. Il ne s'agit donc pas véritablement d'une formation professionnelle. Maintenant, il n'est pas dans mon pouvoir de modifier cet état de fait. Cependant, après réflexion, pour une première formation, qui est peut-être superficielle, celle que l'on rencontre dans les C.P.R. n'est pas si mauvaise qu'on veut bien le dire : Les stagiaires sont mis en situation dans une classe sous la tutelle d'un professeur, on y apprend à conduire une classe, à avoir une méthode de travail, à voir différentes pédagogies (puisqu'il y a trois stages)...

L'Ouvert : Dans l'académie de Nancy, des stagiaires se sont vu confier la responsabilité d'une classe pendant l'année sous la responsabilité d'un conseiller. Que pensez-vous des avantages et des inconvénients d'une telle méthode ? Personnellement nous y voyons un avantage : c'est, pour le stagiaire, d'avoir une classe d'un bout à l'autre de l'année ; c'est sa classe et sa relation avec les élèves ne passe pas par un conseiller pédagogique.

M. Silvestre : Il est vrai que les premières années (et le stage fait partie de ces années) sont très importantes dans la formation des maîtres. L'inconvénient, c'est le risque de spécialiser les gens à un niveau donné. Par exemple s'il fait son stage en cinquième, il connaîtra bien la cinquième certes, mais beaucoup moins les autres classes.

L'Ouvert : Mais une cinquième c'est 4 heures d'enseignement ; il en reste quatre sur les huit heures statutaires qui permettraient au stagiaire de voir un autre enseignement ...

M. Silvestre : Personnellement je suis partisan de mettre les stagiaires en remplacement après le CAPES. (sauf pour ceux qui passent l'agrégation, bien sûr). Certes, les syndicats ne sont pas d'accord car ils estiment qu'on lèse ainsi un M.A. ou un suppléant. En fait c'est rare car à partir du mois de mai, les suppléants sont peu disponibles, en mathématiques le problème ne se pose pratiquement pas.

Le stage se compose de trois périodes qui se déroulent avec trois périodes qui se déroulent avec trois conseillers pédagogiques différents, successivement dans des classes du second cycle (classes A, B, D ou technique industriel ou commercial), en T.C., puis dans un collège. Ensuite je crois bon que le jeune certifié se "jette à l'eau" et enseigne, puis après une certaine expérience, qui peut durer un an, deux ans, ... qu'il se mette à réfléchir plus profondément à son enseignement.

L'Ouvert : Mais ce retour sur soi-même aurait-il lieu sous la houlette de l'inspection ?

M. Silvestre : Non, je ne pense pas.

L'Ouvert : Parceque l'on dit à droite à gauche que la formation continuée, si elle est mise en place, serait plus ou moins confiée à l'I.G.

M. Silvestre : Qu'elle soit confiée à l'Inspection Générale, c'est tout à fait possible et dépend de ce que l'on entend par "confié". Mais je n'ai pas d'information à ce sujet.

L'Ouvert : Et quel serait le rôle des I.R.E.M. (s'ils doivent rester) ?

M. Silvestre : Je ne pense pas qu'il y ait un jour proche disparition des I.R.E.M. Je crois à leur transformation en institut de réflexion... de formation continuée... Actuellement, certains I.R.E.M. font ce travail, et connaissant bien celui de Strasbourg, je crois pouvoir lui faire confiance en ce qui concerne son rôle dans la formation continuée. Bien sûr, il peut toujours y avoir sur tel ou tel point des frictions avec l'Inspection Générale, mais je reste convaincu de la nécessité des I.R.E.M., à condition qu'ils effectuent une nécessaire reconversion. Ce privilège pour les mathématiques n'est pas normal et il faudra bien l'étendre aux autres disciplines, ce qui entraînera des aménagements, ne serait-ce qu'au niveau financier, à moins qu'on ne consacre à cette formation les sommes nécessaires ?

L'Ouvert : Il faut remarquer que nulle part il n'y a de formation psychologique ou pédagogique ...

M. Silvestre : Et la formation mathématique ne prépare pas du tout aux problèmes que posent la pédagogie et la psychologique.

L'Ouvert : Et même au C.P.R., peut être parce que c'est le début de la formation, la préparation est avant tout axée sur la discipline.

M. Silvestre : C'est exact, encore qu'il y ait des conférences pédagogiques, mais il faut bien dire que les stagiaires sont peu motivés à ce niveau, c'est pourquoi je crois bon qu'il y ait une réflexion au bout de un ou deux ans.

L'Ouvert : Il faut cependant dire qu'il n'y a pratiquement pas de lieu pour une telle réflexion. Nous pensons aussi aux problèmes d'ordre administratif ou autre qui peuvent se poser à un jeune professeur (mésentente avec le chef d'établissement ou avec les collègues...) et qui ne mettent pas du tout en cause ses capacités pédagogiques. Il serait bon qu'il y ait des lieux de rencontre où de tels problèmes pourraient être dédramatisés par la discussion.

M. Silvestre : Pour les jeunes collègues qui sont nommés dans l'académie ces problèmes peuvent être envisagés avec moi et ils n'hésitent pas à m'appeler parcequ'ils me connaissent. Mais effectivement, rien n'est institutionnalisé en ce sens.

L'organisation du travail en C.P.R. est évidemment perfectible, mon effort porte surtout sur le choix des conférences pédagogiques ; j'ai prévu cette année une rencontre avec l'ordinateur de Fustel, son utilisation dans l'enseignement, une réunion sur la géométrie du premier cycle, une autre sur l'enseignement dans les collèges, une dernière, enfin, sur le métier d'enseignant.

L'Ouvert : Eh bien, pour une telle réunion, il suffira de reprendre une partie de cet entretien ! Les collègues, nous n'en doutons pas, seront très intéressés par l'article que nous en tirerons et nous vous remercions vivement.

FACULTATIF (IVE) , adj : Qu'on peut faire, employer, observer ou non.

exemples : \* Epreuves d'examen facultatives

\* Depuis 1978 l'enseignement est facultatif puisque les élèves peuvent, sur simple demande, anticiper leur départ en congé.

ant. : Obligatoire